
LEGISLATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

Durée : 1 jour

Coût / participant : entreprises conv. affiliées à la Solution de Branche : CHF 220.-
(repas compris) entreprises non-conv. affiliées à la Solution de Branche : CHF 240.-
autres entreprises : CHF 300.- .

Lieu de cours,
date Les Geneveys-sur-Coffrane (Louverain)
Mardi, 18 octobre 2016

Participants: professionnels de l'industrie horlogère et microtechnique intervenant comme acquéreurs et utilisateurs de produits chimiques, et producteurs de déchets chimiques ; spécialistes en santé/sécurité au travail, cadres, galvanoplastes, chargés de mission.



Support de cours : documentation réutilisable comme référence en situation réelle.

Thème 1

Législation sur les produits chimiques

- Caractéristiques des produits chimiques
- Dangers
- Les différentes dispositions légales
- Informations pratiques, REACH, nouvelle signalétique
- Obligations du fournisseur
- Obligations de l'utilisateur

Thème 2

Ordonnance sur les déchets

- Ordonnance sur les mouvements de déchets : différences par rapport à l'ancienne ODS.
- La liste de déchets
- Le formulaire d'accompagnement
- Traitement électronique des mouvements de déchets

Thème 3

Transport de matières dangereuses par la route ADR/SDR

- L'accord européen ADR et la législation suisse SDR
- Faut-il désigner un conseiller à la sécurité ?
- Emballages et étiquetages autorisés
- Formalités d'expédition
- Marchandises dangereuses à hauts risques (MDHR)
- Exemptions et exceptions pour l'expéditeur et le transporteur occasionnels.